

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					16 387 975,25									
1641 Emprunts en euros (total)					12 910 000,00									
34FCT17173668 (ARKEA001)	ARKEA	23/01/2013	19/02/2013	30/01/2014	1 000 000,00	F	FIXE	3,910	3,912	EURO	A	C	O	A-1
200610851 (BP001)	Banque Populaire	21/08/2006	25/08/2006	25/09/2006	1 600 000,00	F	FIXE	4,050	4,126	EURO	M	C	O	A-1
95471 (CA003)	Crédit Agricole	10/07/2014	01/01/2004	01/01/2005	800 000,00	F	FIXE	4,180	4,179	EURO	A	P	O	A-1
00489722/02HRYA015PR (CA034)	Crédit Agricole	03/02/2012	01/03/2012	01/05/2012	100 000,00	F	FIXE	4,610	4,688	EURO	T	C	O	A-1
00489722/025QBB7018PR (CA036)	Crédit Agricole	24/01/2013	15/05/2013	01/07/2013	330 000,00	V	EURIBOR03M + 2,000	2,321	2,376	EURO	T	P	O	A-1
00000095471 (CA037C)	Crédit Agricole	10/07/2014	10/11/2014	01/01/2015	800 000,00	F	FIXE	3,470	3,517	EURO	T	P	O	A-1
00000618927 (CA038-03)	Crédit Agricole	11/08/2015	29/11/2015	01/02/2016	1 100 000,00	F	FIXE	2,560	2,585	EURO	T	P	O	A-1
00002119837 (CA040)	Crédit Agricole	30/10/2017	01/03/2018	01/04/2018	2 000 000,00	F	FIXE	1,580	1,589	EURO	T	P	O	A-1
1714597Z (CF002)	Crédit Foncier	11/08/2008	01/06/2009	01/03/2010	1 000 000,00	F	FIXE	3,700	3,803	EURO	T	C	O	A-1
MIN248249 (CLF034)	DEXIA Crédit Local	18/06/2007	01/05/2010	01/08/2010	1 000 000,00	V	TAG03 + 0,0300	0,030	0,120	EURO	T	C	O	A-1
MIN260998EUR/0277308 (CLF035)	DEXIA Crédit Local	29/07/2008	30/12/2010	01/04/2011	1 080 000,00	V	TAG03 + 0,4400	1,464	0,438	EURO	T	P	O	A-1
MIN500485 (POSTALE001)	La Banque Postale	11/07/2014	18/08/2014	01/12/2015	1 600 000,00	V	EURIBOR03M + 1,62	1,320	1,380	EURO	T	C	O	A-1
MIN504137 (POSTALE002)	La Banque Postale	22/07/2015	26/08/2016	01/12/2016	500 000,00	F	FIXE	2,720	2,770	EURO	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				11 286 913,83						1 446 976,43	201 160,96	48 024,66
1641 Emprunts en euros (total)				8 275 556,18						745 649,11	163 884,90	43 122,16
34FCT17173668 (ARKEA001)	N		A-1	666 666,65	9,00	F	FIXE	3,910	66 666,67	26 066,67		21 596,05
200610851 (BP001)	N		A-1	284 444,28	2,58	F	FIXE	4,050	106 666,68	9 540,00		135,48
95471 (CA003)	N		A-1	69 938,05	0,00	F	FIXE	4,180	69 938,05	2 923,41		0,00
00489722/02HRYA015PR (CA034)	N		A-1	32 500,00	3,08	F	FIXE	4,610	10 000,00	1 325,38		171,93
00489722/025QBB7018PR (CA036)	N		A-1	228 226,12	9,25	F	FIXE	1,450	22 572,98	3 186,90		745,48
00000095471 (CA037C)	N		A-1	686 311,44	15,75	F	FIXE	3,470	32 686,54	23 392,74		5 670,20
00000618927 (CA038-03)	N		A-1	999 963,52	16,83	F	FIXE	2,560	47 586,82	25 144,66		4 041,39
00002119837 (CA040)	N		A-1	1 958 864,62	19,00	F	FIXE	1,580	87 785,15	30 431,65		7 390,76
1714597Z (CF002)	N		A-1	379 310,32	5,42	F	FIXE	3,700	68 965,52	13 256,56		988,79
MIN248249 (CLF034)	N		A-1	716 666,78	21,33	V	TAG03 + 0,0300	0,000	33 333,32	0,00		0,00
MIN260998EUR/0277308 (CLF035)	N		A-1	543 022,92	7,00	V	TAG03 + 0,4400	0,072	72 490,14	370,96		84,46
MIN500485 (POSTALE001)	N		A-1	1 253 333,29	11,67	V	EURIBOR 03M + 1,62	1,300	106 666,68	16 040,17		1 287,58
MIN504137 (POSTALE002)	N		A-1	456 308,19	17,67	F	FIXE	2,720	20 290,56	12 205,80		1 010,03
1643 Emprunts en devises (total)												

[illegible]

[illegible]

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales) (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)					0,00									
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	20					
	% de l'encours	100,00 %					
	Montant en euros	11 286 913,83					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	
		Index (5)	Niveau de taux (5)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768
Taux fixe (total)						0,00	0,00
Taux variable simple (total)						0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00
Total						0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01 de	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> <u>(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 600,00 €	24/10/2012

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel classiques	5	24/10/2012
L	Etudes non suivies de réalisation	5	24/10/2012
L	Logiciels, systèmes et progiciels	5	24/10/2012
L	Mobilier et matériels pédagogiques et sportifs	10	24/10/2012
L	Véhicules type balayeuse, laveuse,...	6	24/10/2012
L	matériels classiques	5	24/10/2012

IV- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4
ETAT DES PROVISIONS	

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges	0,00		606 950,00	606 950,00	335 261,00	271 689,00
Compte épargne temps	0,00	14/04/2010	145 000,00	145 000,00	75 000,00	70 000,00
Provision sur carence de production de logements sociaux	0,00	31/12/2012	264 606,00	264 606,00	217 606,00	47 000,00
Provision pour risque de variation de taux emprunt CDC 2012 à 2014 45000	0,00	31/12/2012	161 689,00	161 689,00	15 000,00	146 689,00
Provisions pour charges de fonctionnement remboursement redevance port	0,00	31/12/2016	5 450,00	5 450,00	5 450,00	0,00
Provision pour risque d'irrecouvrabilité	0,00	09/11/2018	8 000,00	8 000,00		8 000,00
Provision pour chrges pénalité remboursement anticipé Emprunt CDC	0,00	21/12/2017	22 205,00	22 205,00	22 205,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		606 950,00	606 950,00	335 261,00	271 689,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement.)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 026 907,00	I 1 026 907,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		892 601,00	892 601,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	892 601,00	892 601,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		134 306,00	134 306,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	2 000,00
103	Plan de relance FCTVA	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>132 306,00</i>	<i>132 306,00</i>
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 026 907,00	1 187 475,97	1 535 068,07	3 749 451,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 858 005,58	III 2 858 005,58
Ressources propres externes de l'année (a)		452 468,33	452 468,33
10222	FCTVA	426 647,00	426 647,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	17 000,00	17 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276351	Créance GFP de rattachement	8 821,33	8 821,33
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 405 537,25	2 405 537,25
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	1 737,00	1 737,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	134 825,00	134 825,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	19 887,00	19 887,00
28041631	ADM : Bien mobilier, matériel	23 333,00	23 333,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	7 800,00	7 800,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 241,00	10 241,00
28128	Autres aménagements de terrains	321,00	321,00
281311	Hôtel de ville	205,00	205,00
281318	Autres bâtiments publics	736,00	736,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 907,00	1 907,00
281538	Autres réseaux	3 377,00	3 377,00
281571	Matériel roulant	151 052,00	151 052,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	143 109,00	143 109,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	244,00	244,00
28182	Matériel de transport	4 203,00	4 203,00
28183	Matériel de bureau et informatique	17 966,00	17 966,00
28184	Mobilier	6 998,00	6 998,00
28188	Autres immo. corporelles	195 009,00	195 009,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	10 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 672 587,25	1 672 587,25

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 858 005,58	1 113 998,37	0,00	1 608 545,67	5 580 549,62

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 749 451,04
Ressources propres disponibles	IV 5 580 549,62
Solde	V = IV – II (6) 1 831 098,58

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
	IV
	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	IV B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	

B1.7-SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(article L.2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique	Montant
INVESTISSEMENT					
20415					
FONCTIONNEMENT					
65541	72	PARTICIPATION	EID		9 700,00
65541	74	SUBV.F+I	SIASC LES SABLIERES		30 568,00
65541	76	SUBV.SPORT	SIASC LES SABLIERES		11 865,00
65548		PARTICIPATION	HERAULT ENERGIE		1 300,00
657341		PARTICIPATION	CABEME participation transport piscine scolaires		3 000,00
657362	2	SUBVENTION	C.C.A.S.		130 000,00
6574		SUBVENTIONS	Les subventions aux associations seront individualisées par délibération et votées lors d'un prochain conseil municipal.		172 600,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Cédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
AP17A AMENAGEMENT DE L AVENUE DU CASINO	2 834 914,00	373 001,00	3 207 915,00	2 850 856,00	357 058,00	0,00	0,00
AP18A AMENAGEMENT CENTRE DE LA STATION	5 500 000,00		5 500 000,00	499 859,00	5 000 141,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FLIERE ADMINISTRATIVE (b)		22,00	1,00	23,00	20,00	0,00	20,00
AGENT DE GESTION COMPATBLE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE GESTION COMPTABLE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASSISTANCE DE GESTION DU PERSONNEL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASSISTANT ADMINISTRATIF	C	8,00	1,00	9,00	8,00	0,00	8,00
ASSISTANTE DE GESTION ADMINISTRATIVE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHARGE DE COMMUNICATION	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTEUR GAL ADJ DES SERVICES DE 20000 A 40000 HB	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE 20000 A 40000 HB	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTRICE DE CABINET	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE DU SERVICE URBANISME CADASTRE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
IMPOTS							
RESPONSABLE SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE PERS	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
RESPONSABLE SERVICE FINANCES COMPTABILITE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FLIERE TECHNIQUE (c)		44,00	0,00	44,00	41,00	0,00	41,00
ADJOINT AU CHEF DE SERVICE BATIMENT GENIE CIVIL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT AU CHEF DE SERVICE PROPLETE URBAINE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT CHEF DE SERVICE ESPACES VERTS	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT D ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
AGENT D EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENT D EXPLOITATION SIGNALISATION DE VOIRIE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE PROPLETE URBAINE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DU SERVICE PATRIMOINE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT POLYVALENT DE TRAVAUX EN BATIMENT ET GENIE C	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
AGENT POLYVALENT LOGISTIQUE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	C	19,00	0,00	19,00	18,00	0,00	18,00
ASSISTANT D ACCUEIL A LA CRECHE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
CHARGE DE MISSION PATRIMOINE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHARGE DE MISSION SECURITE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHEF DE SERVICE BATIMENT GENIE CIVIL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHEF DE SERVICE ESPACES PUBLICS	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHEF DE SERVICES ESPACES VERTS	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHEF DU SERVICE ANIMATIONS	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHEF SERVICE PROPRIETE URBAINE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTEUR GAL DES SERVICES TECH 20000 A 40000 HBT	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
RESPONSABLE DE RESTAURATION SCOLAIRE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
RESPONSABLE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
RESPONSABLE TECHNIQUE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		6,00	9,00	15,00	13,00	1,00	14,00
ATSEM	C	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ATSEM AIDE	C	0,00	2,00	2,00	1,00	0,00	1,00
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	3,00	2,00	5,00	5,00	0,00	5,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INFIRMIERE	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
RESPONSABLE ADJOINT DE MULTI ACCUEIL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
RESPONSABLE MA	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		10,00	3,00	13,00	12,00	0,00	12,00
ANIMATEUR DE BIBLIOTHEQUE ET DE LOISIRS	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATEUR DE LOISIRS	C	6,00	3,00	9,00	8,00	0,00	8,00
COORDINATRICE ERSPONSABLE SERVICE EJ	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
RESPONSABLE DE CENTRE DE LOISIRS	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		12,00	0,00	12,00	11,00	0,00	11,00
ADJOINT AU CHEF DE SERVICE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT ACCUEIL POLICE MUNICIPALE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE POLICE MUNICIPALE	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
CHEF DU SERVICE POLICE MUNICIPALE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		94,00	13,00	107,00	97,00	1,00	98,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

		IV
		C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INFIRMIERE	B	S	420,00	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-1 : article 3, 1^{er} alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-2 : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-3 : remplacement ou suppléance d'un titulaire.
3-3-1 : remplacement ou suppléance d'un titulaire.
3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-4 : changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L.2313-1 et L 2313-1-1 DU C G C T)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville. Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public : Sous-traités d'exploitation de la plage (attribution par DCM 17/073 du 25 octobre 2017)	BOULARAN ALEXIS LA CABANE BLEUE DEROCLE Philippe VIJB POTART Sonia SO ROSE La Voile Verte Cauquil and Co			9 000 € 12 000 € 10 000 € 22 000 €
Détention d'une part du capital : <u>305 parts sociales</u> (DCM des 29/05/2000 & 9/10/2000) <u>150 actions SEBLI</u> (DCM des 13/02/2003 & 4/10/2004)	Caisse d'Epargne SEBLI		Banque SEM	6 096€ 5 400€
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme DCM du 13/04/2007	CCAS		Etablissement public	130 000 €
Autres : NEANT				

IV- ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1

**C3.1-LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA
COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics et coopération intercommunale			
CABEME Agglomération Béziers Méditerranée	01/01/2002	TPU	
SIVOM Les Sablières 34350 Vendres		Participation	42 433
Autres organismes et regroupement			
Syndicat Béziers la mer 34500 Béziers		Participation	Déduit de l'AC

IV- ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2-LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catég.de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Acte de création	N°et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS	Action sociale			SPA	NON

IV- ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3-LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catég.de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Acte de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière	Régie des Sports (Voile et animation saison)	01/01/2003	235 du 19/03/2003	SPIC	NON
PAE	PAE Cosses sous la Tour	1998/1999		SPA	OUI

IV- ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4-LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catég.de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Acte de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPÄ)
PAE	PAE Condomines			SPA
ZAC	ZAC EVASION			SPA

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	21 644 000,00	1,92	9,97	0,00	2 157 906,80	1,92
TFPB	13 503 000,00	1,92	15,07	0,00	2 034 902,10	1,92
TFPNB	24 300,00	-3,19	37,36	0,00	9 078,48	-3,19
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	35 171 300,00	0,00			4 201 887,38	0,00

IV- ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : ...27

Nombre de membres présents : ...24

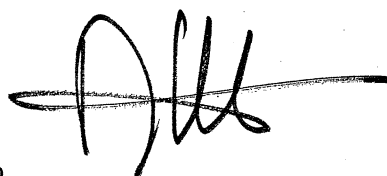
Nombre de suffrages exprimés : 26.

VOTES :

Pour : ...23.....

Contre :1.....

Abstentions : ...2..



Date de convocation : le 09 avril 2019

Présenté par M. le Maire Guy COMBES
A Valras-Plage le 15 avril 2019

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire
A Valras-Plage le 15 avril 2019

Les membres de l'assemblée délibérante,



Certifié exécutoire par M. le Maire Daniel Ballester, compte tenu de la transmission en préfecture, le2019
et de la publication le2019

A Valras-Plage
Le2019

